



L'Académie des Sciences d'Outre-mer (ASOM) interpelle le Sommet de la Francophonie

APPEL en direction du XXème Sommet **Phnom-Penh (Cambodge), 15 et 16 Novembre 2026**

Septembre-2026

L'Académie des Sciences d'Outre-mer (ASOM) entretient depuis l'origine des liens très étroits avec la Francophonie dont plusieurs des illustres bâtisseurs- tel le Président Léopold Sédar Senghor- ainsi que nombre des principaux promoteurs ont compté ou comptent parmi ses membres. Elle a dans ce sens accueilli récemment au sein de Son Collège des Membres associés plusieurs personnalités notables de cet Espace, dont Sa Majesté Norodom Sihamoni, Roi du Cambodge ; l'ancien Secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Jean-Louis Roy ; le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Slim Khalbous et, bientôt, la Professeure de droit, Irina Zlatescu de l'Université de Bucarest, en Roumanie.

Elle a, de même, depuis quelques années, renforcé et diversifié sensiblement les activités qui se rapportent à cette dynamique dans le cadre d'un dispositif de veille et de prospective progressivement consolidé, à l'image notamment de la Journée qu'elle consacre dorénavant chaque année au projet francophone en réunissant- comme elle l'a fait le 4 juillet 2025 et le 26 juin 2026 (cf travaux sur le site de l'ASOM) - à quelques mois des principales Instances, les représentants des pays Hôtes des Sommets, en l'état, la France et le Cambodge et des acteurs impliqués (APF et AUF, Région ile de France et AFAL), dans un échange direct entre eux et avec les académiciennes et académiciens particulièrement investis.

Ces derniers, conscients de l'importance du XXème Sommet à venir, à Phnom- Penh, en novembre 2026, par une juste reconnaissance du rôle éminent que Sa majesté le Roi Norodom Sihanouk a joué en son temps dans la construction de l'édifice francophone, et soucieux de contribuer à son succès, ont ainsi souhaité, dans le sillage de l'Appel transmis par l'ASOM en 2024 aux Chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Villers Cotterêts, réitérer l'exercice. Ils entendent par- là partager avec les hauts responsables de la Francophonie leurs analyses et interrogations, voire leurs mises en garde, assorties de recommandations/propositions dans un certain nombre de secteurs clé.

C'est ce corpus actualisé que nous avons l'honneur de vous soumettre en tant que contribution de l'ASOM à la préparation du XXème Sommet, tel que d'ailleurs nous y a encouragé Sa Majesté le Roi Norodom Sihamoni, lors de son Installation à l'Académie le 4 décembre 2025 : *« Ensemble nous aurons à réfléchir sur l'avenir de la francophonie et nous tâcherons de trouver un nouveau dynamisme à l'usage d'une langue que je tiens moi-même pour l'une des plus belles du monde, afin que, dans les échanges éducatifs, universitaires, culturels, juridiques ou commerciaux, elle conserve une dimension qui n'appartient à aucune autre ».*



Dans un contexte de tensions internationales accrues, le Sommet de Phnom-Penh, le deuxième à se tenir en terre asiatique depuis le Sommet de Hanoi, en 1997, donne, en effet, un signal sans équivoque, celui de l'effort significatif à accomplir pour impliquer plus effectivement et faire dialoguer toutes les composantes, tous les acteurs, toutes les régions de l'espace francophone au sein d'un multilatéralisme renoué, seul à même de leur permettre avec succès de : « *Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable* », thématique du Sommet.

Trente ans après le Sommet du Vietnam, lequel a précisément entériné la dimension politique de la Francophonie au service de la paix et du développement, c'est là, avec la réflexion sur les valeurs communes qui fondent, avec la langue, la communauté francophone, un défi de taille lancé à la communauté francophone, conjugué avec l'élection, à cette occasion, pour 4 ans, du ou de la Secrétaire général (e) de la Francophonie appelé (e) à promouvoir et à garantir l'identité dans la pluralité, ainsi que le rayonnement efficace de cet Ensemble original sis sur les 5 continents.

Plusieurs candidats à cette fonction éminente qui, tout autant dans ses dimensions politique que technique suppose, notamment, la capacité d'impulser, d'innover, de fédérer, de mobiliser, d'arbitrer et de trancher quand nécessaire, sous le contrôle des instances et dans le respect de la diversité des attentes, des mandats et des compétences, sont en lice et ont été invités à faire part de leur vision. L'Académie se félicite des dispositions qui ont été prises pour mener à bien ce processus dans la transparence et la clarté.

I Francophonie et mutations du monde

- 1.** Compte-tenu des mutations accélérées que connaît le monde, notamment le déploiement universel de l'ère numérique et de l'Intelligence artificielle (IA), l'urgence climatique; compte tenu de la reconfiguration en cours de l'ordre international avec le développement de nouvelles alliances et solidarités tant au sud qu'au nord ; compte tenu aussi des graves menaces de tous genres et des crises multiformes auxquelles sont confrontés les pays membre de la Francophonie; compte tenu enfin du certain effacement qu'a connu cette dernière dans son espace et sur la scène internationale durant la dernière décennie, ou, plus encore, de la contestation frontale dont elle a fait l'objet avec le retrait de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en 2025, de trois de ses membres historiques, en dépit, paradoxalement, de son attractivité croissante :

Pour que la Francophonie puisse redevenir dans ce deuxième quart du XXIème siècle un partenaire reconnu et apprécié au sein de la communauté internationale, tout comme un recours efficace pour ses Pays membres en se présentant notamment comme un espace de délibération, de concertation et de médiation privilégié dépassant les clivages sud -nord et ouest- est, ce qui constitue- avec le déploiement d'une coopération égalitaire et innovante-son principal atout, il est indispensable que le XXème Sommet se positionne clairement sur toutes les questions jugées prioritaires et arrête des politiques et des plans d'action afférents substantiels.



2. L'OIF partage, par ailleurs, avec toutes les Organisations multilatérales les effets dévastateurs des crises mondiales des deux premières décennies du XXI^e siècle, auxquelles se sont ajoutées, en 2022, l'invasion russe en Ukraine et- suite à l'attentat terroriste du Hamas de septembre 2023- la réponse militaire israélienne à Gaza, puis au Liban ou, encore, plus récemment, la guerre entre les USA et l'Iran, avec le blocage du détroit d' Ormuz et les conséquences désastreuses de tous ces événements tant sur les populations civiles que sur l'économie et la stabilité mondiales. Cet enchaînement a absorbé l'attention des dirigeants et les ressources disponibles. Il a contribué à marginaliser les organisations multilatérales, en perte d'efficacité et de crédibilité dans le cadre d'une gouvernance mondiale rendue encore plus aléatoire du fait des agissements arbitraires et imprévisibles d'un certain nombre de puissances à l'œuvre n'hésitant pas à ignorer ou à violer le droit international issu de la Deuxième guerre mondiale.

Conjugué aux limites et aux menaces qui sont propres à la Francophonie en tant qu'Ensemble politico-linguistique et culturel, cet état des lieux, pour sommaire qu'il soit, contraint en conséquence la communauté francophone à opérer désormais avec d'autant plus de vigueur et des moyens de plus en plus limités des choix stratégiques pour tout à la fois redéfinir collectivement ses ambitions et sa place sur l'échiquier mondial, relancer sa dynamique et préserver son identité et son indépendance. Or, si le Sommet de Villers Cotterêts a pris des décisions non négligeables, en particulier sur la langue française avec les moyens conférés à cet effet à la remarquable Cité du même nom, ou encore concernant l'édification d'un espace économique et numérique francophone, l'ASOM considère qu'il est, sur de nombreux points, resté en de-ça des attentes exprimées par ses membres en 2024.

Elle estime, en conséquence, que le prochain Sommet, ne doit plus tarder à affronter sans détours les problèmes qui affaiblissent la Francophonie et limitent son rayonnement, voire remettent en cause son essence et pèsent sur son avenir. En fixant un cap clair, il doit arrêter aussi un calendrier de redressement du budget de l'OIF et celui des autres acteurs de la Charte, drastiquement réduits.

Les États et les gouvernements sont invités en conséquence à confirmer solennellement leur volonté politique de considérer la Francophonie comme un axe substantiel de leurs politiques publiques, tant sur le plan national qu'international. L'Organisation, en lien avec les Opérateurs, devrait pouvoir les aider en retour à se réengager explicitement et avec détermination dans le projet francophone dans toutes ses dimensions, moyennant la convocation des concertations requises sur le plan politique (cf infra), ainsi que d'une série de rencontres et de conférences ministérielles (cf infra) qui ont le bon effet de remobiliser l'ensemble des parties concernées, administrations, société civile, réseaux institutionnels, médias, experts, responsables politiques nationaux du secteur, partenaires et, finalement, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF.) et les plus hautes instances de la Francophonie, au sein et en vue d'un cadre d'action rationalisé et intégré.



II La langue française dans le pluralisme et la diversité, son usage, sa place et son avenir

1. Certes les perspectives sont toujours bonnes concernant le nombre de locuteurs francophones dans le monde situés sur les cinq continents, compte tenu en particulier des prévisions de l'accroissement démographique, notamment en Afrique dont la population devrait doubler d'ici 2050. Néanmoins les inquiétudes sont sérieuses, partout dans l'espace francophone, quant au maintien de l'utilisation effective du français, en particulier de la part des jeunes. Une langue doit être utile pour permettre l'accès au monde, à l'emploi et à la modernité. Une langue doit faire rêver. L'affaire n'est pas jouée. Elle demande vigilance et inventivité.
2. La France, qui a abrité à son tour, après nombre de capitales sur tous les continents, le Sommet de Villers-Cotterêts en 2024 et assure la présidence jusqu'à celui de Phnom Penh en novembre prochain, parce qu'elle est le berceau de la langue française, a une responsabilité particulière à l'égard de cette dernière. Aussi bien pour elle, car c'est un élément capital de son unité et de sa vie démocratique, que vis-à-vis des autres membres de la Francophonie, il lui faut être exemplaire. Or nombreux sont ceux qui s'interrogent sur sa volonté d'être un élément moteur de la stratégie résolue désormais requise dans ce domaine. C'est le sens de la forte mobilisation intervenue, y compris au sein de l'ASOM, depuis plusieurs années, en faveur de la révision de la Loi sur la Langue française de 1994, dite « Loi Toubon », afin d'en renforcer, face à ses silences et multiples violations, le champ et la portée, mais avec, jusqu'ici, peu de résultats concrets. Le Sommet de Pnomh- Pehn doit être véritablement le lieu de réengagement de la France, en particulier dans ce domaine.
3. Ailleurs, les politiques linguistiques connaissent toutes sinon un profond renouvellement, tout au moins des ajustements perceptibles. Le Québec par exemple, a connu dans le sens de la sauvegarde un important réaménagement de son dispositif en matière de promotion et de protection de la langue française ; en Afrique, il s'agit, dans un contexte de bi ou de plurilinguisme affirmé, de mieux conjuguer français et langues locales ou nationales, sans oublier que, durant cette période, plusieurs pays africains francophones ont adhéré au Commonwealth, avec des conséquences encore difficilement mesurables. L'évolution politique dans certains autres pays a conduit, enfin, à l'abandon du français comme langue officielle, toutes démarches à suivre et à prendre attentivement en compte dans le cadre de prévisions et d'une stratégie consolidées en la matière.
4. La place du français dans les institutions internationales et en particulier européennes reste, dans ce combat, déterminante. Or la situation demeure fortement préoccupante. Alors que le français est langue officielle et de travail de la plupart des organisations internationales, son emploi ne cesse d'y décliner au profit de l'hégémonie de l'anglais. La part des documents d'origine en français de la Commission européenne est passée de plus de 30 % en 2000 à moins de 3 %



aujourd'hui. Il en est de même dans les institutions de l'ONU. A l'UNESCO nombre de documents, y compris sur la diversité culturelle, sont exclusivement en anglais et le processus de recrutement ne se fait que quasi exclusivement en anglais. Comment résister ? Quelles mesures prendre à l'heure où la traduction et l'interprétation, bénéficient dorénavant de facilités accrues grâce à l'intelligence artificielle ? Il s'agit de choix vitaux pour la Francophonie, mais aussi d'un engagement collectif essentiel pour sauver la diversité culturelle, le pluralisme linguistique et celui des idées, ainsi que la liberté dans nos options de société, face, d'autant, à l'intensification de nouveaux risques de marginalisation du français.

5. La question des GAFAM requiert en particulier, à cet égard, une attention urgente et décisive. En cause, la protection des œuvres culturelles produites en langue française dans le monde, leur production, leur accessibilité et leur conservation. Réunie à Québec en mai 2025, La Conférence des ministres de la culture de la Francophonie a retenu le concept de la « découvrabilité » et proposé une négociation avec les GAFAM. Plusieurs s'inquiètent de la possibilité même d'une telle négociation, compte-tenu des méthodes utilisées par les puissantes corporations américaines y compris la mobilisation de la présidence des États-Unis. Et, dans tous les cas, reste le danger de la dépendance alors créée et, à terme, de la perte de souveraineté culturelle qui en découle. Or, il semble qu'une réaction d'envergure de la Francophonie se fasse attendre. Elle paraît pour l'instant retenue et sans ambition suffisante comme ce fut le cas pour l'audiovisuel global et la diversité culturelle, menacée par l'OMC. Ce, même si la Cité internationale de la langue française offre, avec ses centres d'expertise technique des langues-dotés de toutes les garanties utiles pour leur fonctionnement, en français- un outil de première importance sur le chemin d'une souveraineté numérique francophone.
6. L'intelligence artificielle (IA), enfin, est une formidable énergie nouvelle susceptible d'innover la quasi-totalité des activités humaines. Elle n'est pas une force latente en voie d'expérimentation. Elle a déjà franchi les portes de nos écoles, de nos hôpitaux, de nos centres de recherche, de nos chaînes de production, de nos entreprises, de nos administrations à tous les niveaux etc. Elle intrigue et préoccupe et soulève une gamme de questions éthiques, sociales et économiques. On a estimé, fin 2025, les demandes soumises quotidiennement aux entreprises occidentales et chinoises du domaine à plus de dix milliards. Et ce n'est qu'un début. La Francophonie ne peut rester en marge de cette mutation systémique. En tant que communauté rassemblant presque la moitié des pays du monde, elle n'a pourtant pas encore réuni ses États et gouvernements membres pour leur proposer des pistes de réflexion, d'analyse, de coopération et d'action, des repères susceptibles de contribuer à leur délibérations, compréhension et décisions, en réponse à l'émergence de ces « machines pensantes ». Sont concernées les questions de la collecte, de la conservation, de la maîtrise et de l'usage de ces données et informations, du devenir de ces systèmes et de leurs effets. Et aussi, pour les États, la capacité d'exercer leur souveraineté sur ces nouvelles puissances.



Recommandations :

1° Sur le français dans le monde : Encourager toutes les mesures en faveur de son développement avec trois priorités :

-le renforcement, dans les pays francophones membres de l'OIF, des systèmes éducatifs en français, de l'enseignement primaire au supérieur ;

L'ASOM recommande à nouveau, pour mémoire, que la Francophonie continue de se mobiliser prioritairement pour cette cause et apporte un soutien majeur et durable au système public d'éducation en français à tous les niveaux. Afin de mettre en œuvre cette politique, la Francophonie peut compter sur l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation domicilié à Dakar, à l'excellence universellement reconnue. Elle peut aussi compter sur des programmes novateurs de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), tel le Programme de mobilité des étudiants et des enseignants, ainsi que sur ceux de l'Université d'Alexandrie à l'intention des cadres africains.

- la production et la promotion des contenus numériques en français partout dans le monde, de manière à assurer, dans ce domaine, une souveraineté en français, notamment en matière scientifique.

Tout en saluant l'adoption par le Sommet de Villers Cotterêts d'un APPEL « Pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone », l'ASOM appuie le déploiement d'une vraie politique des contenus numériques qui ne saurait se limiter à l'importante question de la « découvrabilité ». Il est devenu urgent et indispensable de coordonner l'ensemble des soutiens financiers consacrés à la production numérique dans les pays africains et dans tous les autres membres de l'OIF, voire par la création d'un fonds commun d'investissement. Il conviendra ensuite de rendre disponible cette production, de préférence sur une plateforme mondiale francophone offrant l'ensemble des œuvres créées dans notre espace linguistique et culturel. Tv5 monde dispose déjà d'un tel outil qui pourrait servir de base à cet indispensable projet. La négociation avec les géants américains pourrait être engagée et les deux systèmes se déployer, la plateforme francophone propre demeurant l'outil privilégié de notre communauté pour assurer la pérennité de notre langue et de nos cultures. La Francophonie est aussi capable d'une mise en marché planétaire. TV5 Monde en est la preuve.

L'ASOM est convaincue, enfin, que la tenue d'une Conférence des Ministres francophones du numérique serait des plus opportunes pour asseoir un Plan d'action intégré dans ce secteur stratégique, fusionnée ou non avec une Conférence des Ministres francophones responsables de l'Intelligence artificielle (cf infra).

-La mise en place d'une stratégie concertée sur l'Intelligence artificielle (IA)

L'ASOM plaide pour que la Francophonie réunie au plus haut niveau considère l'ensemble des problématiques couvertes par l'IA comme intimement liées à sa raison d'être, à ses missions de



formation, de coopération et de développement. Elle soumet en conséquence au Sommet de Phnom Penh l'idée qu'il y soit décidé de la tenue d'une Conférence ministérielle des ministres responsables de l'IA avec obligation de faire rapport au Sommet d'Ottawa de 2028. Confié à l'OIF, ce mandat devrait être exécuté en liens étroits avec les opérateurs de la Francophonie et arrêter un plan d'action pour l'avenir prévisible.

2° Sur la langue française dans les Organisations internationales :

L'ASOM considère qu'il est devenu vital de traiter cette question dans sa globalité ; c'est un point capital pour l'avenir et la visibilité de la Francophonie.

Elle demande à cet effet au prochain Sommet d'exiger que soit garanti le respect effectif du statut de la langue française, ainsi que de son usage dans les Organisations internationales, en particulier au sein de l'ensemble des instances et institutions européennes (Conseil, Commission, Parlement, Cour de justice, Cour des comptes...). Compte tenu du développement de logiciels de traduction immédiate et de qualité, à un coût réduit, grâce à l'intelligence artificielle, elle formule, en outre, en vue du XXème Sommet, les recommandations spéciales suivantes :

- que les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie exigent, dans toutes les organisations internationales où le français est langue officielle, qu'une version en français de tous les documents écrits soit proposée, de même que, en plus de pouvoir s'y exprimer oralement en français, de disposer d'une traduction dans cette langue des interventions faites dans les autres langues ;*
- qu'ils exigent également qu'une part significative des textes juridiques produits dans ces organisations soient rédigés initialement en français (en fonction de ce que représentent les États francophones dans celles-ci) ;*
- qu'ils s'engagent à user de tous les moyens légaux nécessaires pour que leurs exigences légitimes soient respectées ;*
- qu'ils s'engagent, pour ceux dont la langue officielle de leur État est exclusivement le français, à s'exprimer publiquement systématiquement dans cette langue (avec toutes les traductions nécessaires) et, pour ceux dont le français est une des langues officielles de leur État, à s'exprimer dans cette langue au même titre que les autres langues nationales.*

L'ASOM rappelle par ailleurs que la défense de la présence de la langue française dans les Instances internationales dépend également de la présence active des francophones et de la Francophonie sur le fond et le front des débats. Les Groupes d'ambassadeurs francophones ont à cet égard, en lien avec les Représentations permanentes de l'OIF qui se sont multipliées, une responsabilité première pour convoquer et animer des concertations ad hoc permettant d'asseoir une compréhension, voire une vision commune entre francophones au cours des travaux selon un agenda diplomatique précis. Elle demande au Sommet d'insister sur l'importance de telles démarches et de les encourager explicitement, tel que, d'ailleurs, la Déclaration de Bamako l'a prévu et la Déclaration de Saint Boniface l'a explicitement mentionné pour ce qui est de l'engagement pris par les Etats et gouvernements signataires de défendre



son contenu, partout sur la scène internationale, et de continuer à se concerter à son sujet, dispositions peu ou pas suivies d'effets.

3° Sur les politiques linguistiques dans les pays francophones :

- L'ASOM suit avec grande attention les efforts déployés, en France, notamment par la DGLFLF, les parlementaires, l'AFAL-qui a instauré un Pôle de veille et d'action juridique- et la société civile en général, pour faire appliquer, adapter et renforcer le cadre légal constitué par la loi Toubon du 4 août 1994 sur l'emploi du français, en particulier dans les services publics. Mais elle souhaite que le gouvernement, tous ministères concernés, accorde davantage d'attention et de moyens à l'application de cette loi et que le nécessaire projet de révision de ce texte, promis chaque année, ne soit pas, une nouvelle fois, repoussé sine die.

- Elle se félicite, de même, de toute décision tendant à faire adopter, dans chaque pays, une politique nationale précisant de façon actualisée et dans des contextes culturels différenciés les modalités de l'usage du français et de sa promotion en lien avec les stratégies déployées, s'il y a lieu, en matière de plurilinguisme et à veiller au respect de telles dispositions.

4° Sur Le Dictionnaire des « Parlers Francophones »

L'Académie des sciences d'outre-mer se félicite, tel que souhaité en 2024, de la publication, à l'occasion du XXème Sommet de la Francophonie, de son Dictionnaire des « Parlers francophones », ce dans l'esprit de la Charte de la Francophonie déclarant que la langue française est « un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences ». Ce dictionnaire, élaboré à partir d'enquêtes et aussi de documents correspondant à toutes les régions de la Francophonie, met en parallèle les acceptions différentes de chaque pays pour exprimer un même concept, en révélant la richesse créative, le particularisme de chaque expression. Il montre, dans une approche écolinguistique et lexiculturelle, que les divergences d'expression ont une origine qui rend compte de la culture locale, de la société qui les ont engendrées et qu'il a vocation à rendre témoignage de la vitalité, du bonheur et de l'humour de tels « Parlers ».

L'Académie des Sciences d'outre-mer exprime en conséquence le vœu que le Sommet puisse être attentif à ce témoignage linguistique exceptionnel, à la fois trésor scientifique et révélateur ludique de sociétés francophones établies sur l'ensemble de la terre.

.

III La dimension politique de la Francophonie, ses valeurs et la paix.

1. Projet politique visionnaire et audacieux, la Francophonie est d'abord une communauté linguistique. Elle est aussi une communauté de valeurs, qui, avec la langue, forgent son identité.



Ces valeurs reposent notamment sur les principes et engagements concrets souscrits consensuellement dans la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone du 3 Novembre 2000, qui sonne comme une profession de foi : *« la Francophonie et la démocratie sont indissociables : il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits »* et, aussi : *« la démocratie et le développement sont indissociables; ce sont là les facteurs d'une paix durable »* Ce corpus normatif et de référence pour l'action a été complété par la Déclaration de Saint Boniface du 13 Mai 2006 sur *« la prévention des conflits et la sécurité humaine »*.

1. C'est sur la base de ce consensus que, conformément à la Charte révisée de la Francophonie à Hanoi, en 1997, et aux importants pouvoirs politiques désormais confiés au Secrétaire général en lien avec les Instances tels qu'explicités et déclinés plus tard dans les protocoles précis du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, la Francophonie s'est emparée, avec l'accord de toutes les parties, des crises et des conflits potentiels ou avérés dans son espace et, plus précisément, de ceux liés au non-respect des engagements souscrits en matière de démocratie, d'Etat de droit et des droits de l'Homme, de sécurité humaine. Le bilan de cette action -aussi bien d'ordre préventif que réactif et d'accompagnement des transitions- venant approfondir la concertation politique entre francophones au plus haut niveau introduite par les Sommets, tout nuancé qu'il soit, a toutefois permis à la communauté francophone, forte d'un patrimoine juridique commun, et singulièrement sous les mandats de Boutros-Boutros-Ghali et de Abdou Diouf, tant de s'affirmer à l'interne que de s'affirmer sans conteste comme une référence sur la scène internationale.
2. Depuis, l'accord autour de ces valeurs ou bien de leur mode d'expression s'est peu à peu effrité partout dans le monde, tant au nord qu'au sud, en n'épargnant pas la Francophonie confrontée à de multiples putschs, coups de force et changements anticonstitutionnels, violations graves et massives des droits de l'Homme, avec les doutes, voire les critiques- différenciées- qui se sont fait de plus en plus pressants quant à sa gestion du dispositif de promotion et de sauvegarde de la démocratie. La sortie de l'OIF, en 2025, des trois pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) au nom de la « souveraineté » et du rejet de ces mêmes valeurs ou encore du mode non égalitaire et objectif d'application des dispositions dédiées a renforcé ce sentiment de l'urgente nécessité de s'interroger à nouveau sur la pertinence, la portée et l'actualité de ces deux Instruments,
3. Cette situation inédite, sur laquelle l'Appel de 2024 avait souhaité attirer une attention particulière, fragilise la Francophonie et suscite des questionnements inévitables sur son avenir. Elle ne peut plus longtemps être passée sous silence ou minorée. Comment faire en sorte que la Communauté francophone ne se délite sans renoncer à ses fondamentaux ? Convient-il de mettre en sourdine -au moins pour un temps- la dimension politique pour mettre l'accent sur la langue et la coopération ? Est-ce souhaitable ou même réaliste ? Comment éviter les dérives constatées ? Sont- ce les textes à incriminer qu'il s'agisse des principes affirmés, des concepts



convoqués, du mécanisme de suivi, ou bien de la pratique ayant eu cours ? Quelles mesures prendre pour asseoir à nouveau, dans un monde divisé, un consensus explicite sur ces valeurs et sur la marche à suivre ? Déjà, en 2024, l'ASOM préconisait une relecture partagée de ces deux instruments et une réflexion globale d'envergure et concertée, au plus haut niveau, aux fins des décisions appropriées à l'occasion précisément du XXème Sommet.

4. Persévérant dans cette approche, restée sans suite et désireuse, dans cette perspective, de continuer à apporter sa pierre à un tel exercice salutaire, l'ASOM a pris l'initiative d'organiser, le 3 Juillet 2025, à l'occasion des 25 ans de la Déclaration de Bamako, un séminaire réunissant des experts qualifiés et des personnalités parmi les plus représentatives (acteurs/observateurs) du processus de Bamako, afin de contribuer à approfondir et à actualiser les termes du débat, ainsi que de dessiner un certain nombre de pistes quant à l'avenir de ces instruments et de la Francophonie elle-même (cf travaux et communications sur le site de l'ASOM). Au vu des conclusions de ce séminaire ayant donné lieu dans les débats à de vives controverses-certains ont avancé l'idée de revenir à une communauté reposant, à l'image du projet initial du Président Senghor, sur des cercles concentriques compte tenu, cette fois ci, du degré d'acceptation par les Etats et gouvernements des engagements contraignants en la matière- l'ASOM, convaincue que politique et valeurs sont toujours essentielles en cette période de bouleversements de tous ordres-ce sont des repères, cela doit être des projet phare- estime qu'il convient de rester ferme sur les principes et de les appliquer. La condition est de s'efforcer d'être soi-même exemplaire et, loin des « deux poids- deux mesures », non sélectif. Cette adhésion est une condition de l'appartenance à la Francophonie à laquelle nul ne peut se soustraire, d'autant que scinder partage de valeurs et coopération semble un exercice vain ; convaincue aussi de la pertinence intacte de la Déclaration de Bamako et de celle de Saint Boniface, tant dans leur philosophie que leur économie globale, toutes deux maillons essentiels d'un édifice normatif patiemment construit depuis 1989 avec sa logique interne, ceci incline à ne pas les modifier, mais à les compléter en tant que de besoin pour prendre en compte les évolutions de tous ordres, y compris technologiques, ainsi que les nouvelles attentes en matière de justice, de dignité, de protection des droits, en particulier de la part des femmes et de la jeunesse ; ayant pris connaissance avec intérêt des ajustements apportés par l'OIF et l'APF à la procédure de mise en œuvre de leur dispositif respectifs de vigilance et de sauvegarde de la démocratie dans le but excipé, notamment, de mieux maintenir le dialogue avec les parties ayant contrevenu à leurs engagements, mais persuadée que ces mesures ne suffisent pas à répondre pas aux causes profondes des maux constatés, des difficultés rencontrées et des prises de distance consommées ;
5. Pendant de nombreuses années après la fin de la guerre froide, la plupart des conflits prévalant ont relevé du registre des crises de la démocratie ou du non- respect des droits de l'Homme, en cela à la fois objets de veille et éléments déclencheurs de l'action collective prévue au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. L'invasion de l'Ukraine, Etat observateur auprès de l'OIF, confirmant le retour de la guerre en Europe, a changé la donne, tendance confortée par



l'amplification des conflits d'autres types auxquels sont parties des pays membres de l'espace francophone (Arménie, Cambodge, Liban, RCA, RDC, Rwanda, Ukraine ..), y compris entre eux. Or la Francophonie est restée largement absente des efforts internationaux à l'œuvre pour prévenir ou régler durablement ces situations, même si elle s'est attachée, en particulier à chaque Sommet (*cf Résolution du Sommet de Villers-Cotterêts sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone*), à maintenir la tradition des résolutions de soutien apportées à ses pays membres en difficulté. Elle a pu également appeler, par la voix de sa Secrétaire générale, dans une démarche solidaire tranchant parfois avec l'absence de consensus entre francophones à l'ONU, au règlement pacifique des conflits, comme au respect du droit international et humanitaire en vigueur. Peut-on envisager raisonnablement d'aller plus loin et faire que la Francophonie soit reconnue comme un des acteurs significatifs des initiatives collectives entreprises en faveur de la paix ? Si elle ne dispose pas d'un mécanisme ad hoc en la matière, la Charte de la francophonie lui donne, en effet, une compétence générale pour s'entremettre dans de telles situations.

Recommandations

L'ASOM Invite, en conséquence le Sommet de Phnom-Penh à

1. réaffirmer solennellement son attachement au corpus de valeurs consacré dans la Charte de la Francophonie et dans les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface, ainsi que sa détermination à se le réapproprier et à le mettre en œuvre dans tous ses volets principalement préventif (évaluation permanente, alerte précoce, dialogue et facilitations), ou encore, dans les cas avérés de crise ou de rupture de la démocratie ou de violations graves ou massives des droits de l'homme, par les mesures spécifiques prescrites et l'accompagnement des processus de transition démocratique. Pour ce faire, l'ASOM recommande aussi que soient effectivement prises en compte les notions de sécurité humaine et de la responsabilité de protéger contenues dans la Déclaration de Saint Boniface- telles que revisitées dans leur pratique à la lumière des critiques dont elles ont pu faire l'objet- ainsi que la Feuille de Route concernant cette dernière, telle qu'adoptée en 1998, tous documents d'une grande actualité. La réappropriation de ces textes est particulièrement importante pour les membres ayant rejoint la communauté francophone après Bamako et concerne tous les acteurs de la Francophonie, OIF, APF, opérateurs, société civile, universités, réseaux institutionnels, tous également responsables de ce corpus à l'élaboration duquel ils ont puissamment contribué et qu'il leur revient en tant que de besoin de protéger ou de réinventer.

2. engager, dans le même temps, sans plus tarder compte tenu des évolutions politiques préoccupantes qui parcourent le monde et son espace et en particulier de la nécessité de s'assurer d'un consensus renouvelé sur le concept de démocratie, au Nord comme au Sud, et sur ses éléments constitutifs, une large concertation en profondeur autour des textes normatifs de Bamako et de Saint-Boniface, quelles



qu'en soient les formes, A cet égard, l'ASOM réitère toutefois en l'état, comme indiqué en 2024, la suggestion selon laquelle le Sommet de Phnom-Penh puisse décider de la création d'un Groupe restreint de haut niveau et incluant toutes les forces vives de la Francophonie, chargé de formuler, sous son autorité, en direction du XXIème Sommet les propositions qui leur paraissent s'imposer ;

3. décider d'amplifier, dans cette attente, y compris et peut-être prioritairement, dans un souci de prévention structurelle, les programmes et les instruments originaux développés depuis près de 35 ans par la Francophonie, tous acteurs confondus, en matière de réflexion politique et normative, d'investissement institutionnel, de renouveau du constitutionnalisme, d'accompagnement des élections, d'aide à la gestion d'une vie politique apaisée et à l'intériorisation de la culture démocratique et de celle des droits de l'homme, à la prévention et au règlement des crises et des conflits, par l'observation permanente des pratiques de la démocratie, l'observation des élections, la médiation. Tous ces programmes, procédures et démarches sont également appelés à être rapidement soumis à une évaluation partagée entre les principaux protagonistes, partenaires et bénéficiaires voire, pour certains, reconsidérés pour combattre à la fois leur obsolescence ou leur manque d'adéquation aux aspirations et aux innovations de l'heure (observation électorale, médiations, sanctions...). Un rôle déterminant dans cette stratégie revient aux réseaux institutionnels qui rassemble les Institutions de même nature dans tout l'espace francophone : il a été mis particulièrement en exergue, tout comme l'importance réitérée de la coopération juridique et judiciaire avec la proposition de la tenue d'une 5ème Conférence des ministres francophones de la Justice et la mise en place d'un observatoire sur l'indépendance de la justice, ou encore l'appui aux nouvelles formes de démocratie citoyenne et continue, avec l'apport et le défi que constituent les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle. Il a été de même rappelé la contribution essentielle de l'APF pour aider à s'assurer des élections libres, fiables et transparentes ;

4.favoriser une articulation optimale et un renforcement mutuel du dispositif de prévention et de sauvegarde du Chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, nourri par les engagements pris à Saint Boniface en matière de sécurité humaine, avec le mécanisme spécifique de vigilance démocratique porté par l'APF et par certains des réseaux institutionnels, en étroite collaboration avec l'ONU et les autres organisations régionales partenaires avec lesquelles la Francophonie pourrait à nouveau prendre l'heureuse initiative de se concerter ;

5. décider de s'impliquer plus résolument et plus directement dans les actions de prévention et de règlement des conflits multi-nature concernant un ou plusieurs de ses membres. L'ASOM appelle le Sommet de Phnom-Penh, dans l'attente de l'élaboration éventuelle d'un instrument propre dédié, à veiller en premier lieu à ce que la panoplie d'outils dont dispose le Secrétaire général, en lien avec les instances, au titre de Bamako et de Saint Boniface, en particulier en matière de prévention, soit plus systématiquement et avec une plus grande célérité mise à la disposition des parties, telle la convocation de comités ad hoc consultatifs restreints ou de Conférences ministérielles extraordinaires, ou encore l'envoi de facilitateurs, la participation à des groupes de contacts. Il en est de même des séances du CPF consacrées au volet politique. Compte tenu de la proximité naturelle entretenue par la Francophonie, avec ses membres et de sa pratique du dialogue et de la délibération, l'ASOM prône



de même une association sinon automatique mais habituelle de cette dernière aux pourparlers ou négociations menées dans ces cas sous l'égide de la communauté internationale.

V La Francophonie économique : de l'incantation à une communauté d'intérêts et d'action

1. La Francophonie économique a été lancée dès 1987 en marge du sommet de Québec avec la création du Forum francophone des affaires. Elle a été ensuite approfondie lors d'une série de rencontres et l'adoption, en 2014, d'un plan stratégique pour l'économie et le numérique. Longtemps, elle n'a pourtant pas connu d'avancées concrètes notables. En 2024, l'ASOM relevait toutefois que la situation était en train de changer avec des initiatives positives et s'interrogeait sur la manière la plus appropriée pour passer de l'incantation à la réalisation d'un tel espace économique. Depuis 2024, cette coopération a gagné en visibilité avec son affirmation politique au Sommet de Villers-Cotterêts. Mais elle n'a pas encore changé d'échelle. Pour l'ASOM, Il serait appréciable que le XXe Sommet transforme une addition d'initiatives en une politique économique francophone lisible, mesurable et directement utile aux entreprises, aux territoires et aux jeunes.
2. Les avancées sont réelles mais encore dispersées et, deux ans plus tard, le diagnostic doit être nuancé. La Francophonie économique n'est plus totalement absente de l'agenda politique, mais elle demeure insuffisamment structurée pour constituer un véritable espace de préférences, d'échanges et d'influence, à l'image des échanges promus au sein du Commonwealth qui réunit, en outre, régulièrement ses deux Conférences des Ministres de l'Economie et des Finances. Le XIXe Sommet de Villers-Cotterêts a replacé l'emploi, l'innovation et l'entrepreneuriat au cœur du projet francophone. L'OIF a poursuivi ses missions économiques et commerciales, comme au Cambodge et au Bénin, afin de rapprocher entreprises, investisseurs et institutions. Parallèlement, l'Alliance des Patronats Francophones a consolidé un réseau privé transnational. Enfin, le salon FrancoTech prévu à Phnom Penh, en marge du Sommet, peut donner une visibilité concrète à l'innovation et à l'entrepreneuriat francophones.
3. L'ASOM estime que ces avancées sont prometteuses, mais que des obstacles demeurent : le français réduit certains coûts de transaction, facilite la confiance et donne accès à des références juridiques, administratives et éducatives communes. Mais une langue ne crée pas à elle seule un marché. Les initiatives restent ponctuelles, peu articulées entre elles et insuffisamment évaluées. Elles touchent un nombre encore limité d'entreprises, principalement celles déjà internationalisées et familières des réseaux institutionnels. La majorité des PME, des jeunes entrepreneurs et des investisseurs ne perçoit toujours pas clairement l'avantage compétitif d'appartenir à l'espace francophone. La concurrence persiste entre logiques bilatérales et multilatérales.
4. Le risque est celui d'une Francophonie économique sans doctrine ni changement d'échelle. Il convient ainsi de se préoccuper :



-d'une stratégie arrivée à échéance : La Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025 a permis de donner un cadre à l'action de l'OIF. À l'approche du Sommet de Phnom Penh, son renouvellement devrait être l'occasion d'un bilan exigeant ; sans objectifs chiffrés, indicateurs publics et suivi dans le temps, la Francophonie économique restera une succession d'événements.

-d'une offre encore trop institutionnelle et éclatée : La gouvernance économique francophone demeure fragmentée entre l'OIF, les États, les opérateurs, les réseaux patronaux, les chambres consulaires, les agences de promotion des investissements, les banques de développement et les organisations régionales. Cette diversité est une richesse, mais elle devient une faiblesse lorsque l'entreprise ne sait pas à quelle porte frapper ni quel service concret elle peut attendre.

-d'une influence normative insuffisamment assumée : La Francophonie dispose d'actifs juridiques majeurs, au premier rang desquels l'OHADA, ainsi que de réseaux de juristes, de régulateurs, d'administrations et d'universités. Pourtant, elle ne porte pas encore une stratégie coordonnée sur les normes qui façonnent l'économie contemporaine : commerce numérique, intelligence artificielle, données, finance durable, devoir de vigilance, climat, marchés publics, propriété intellectuelle et sécurisation des investissements.

-d'un centre de gravité africain à mieux traduire dans les priorités : L'avenir démographique du français se joue largement en Afrique, mais il ne sera ni automatique ni irréversible. La Francophonie économique doit donc être construite en particulier avec les acteurs africains et répondre notamment à leurs priorités : industrialisation, emploi des jeunes et des femmes, transformation locale, financement des PME, infrastructures, souveraineté alimentaire, formation professionnelle et intégration continentale dans le cadre de la ZLECAF.

5. C'est pourquoi l'ASOM encourage Le XXe Sommet, à Phnom Penh, à poser les fondamentaux nécessaires à l'instauration d'une Communauté économique d'intérêts.

L'ambition paraît simple : faire de la Francophonie un espace où la langue partagée, le droit, les réseaux humains et la coopération institutionnelle réduisent effectivement le coût et le risque de l'échange. Cette ambition suppose de conjuguer influence et bénéfices mutuels. Une influence francophone légitime est la capacité collective à définir des règles, à défendre des positions communes et à créer des opportunités dont les membres peuvent mesurer les résultats. Pour certains, cette dynamique trouverait heureusement à s'incarner dans des domaines ciblés et immédiatement mobilisables, tels le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes francophones, l'accompagnement de création d'entreprise, le développement des industries culturelles et créatives, la promotion d'une mobilité professionnalisante des compétences, ou encore l'appui à une recherche à fort impact économique et social.



Propositions

En conséquence l'ASOM émet huit propositions opérationnelles pour le XXe Sommet

1. Adopter une stratégie économique francophone 2027-2030 resserrée et mesurable

La limiter à quelques priorités communes, assorties d'objectifs annuels, d'indicateurs publics et d'un rapport de résultats présenté aux chefs d'État et de gouvernement.

2. Créer un Conseil économique francophone permanent

Réunir à parité représentants publics, patronats, PME, investisseurs, banques, diasporas, jeunes et femmes entrepreneures. Il aurait pour mission de proposer, suivre et évaluer les actions économiques décidées au Sommet.

3. Mettre en place un “guichet économique francophone” unique

En 2024, l'ASOM avait attiré l'attention du Sommet sur la question des modalités utiles pour la coordination des initiatives en cours et la pérennité d'un élan méritant d'être soutenu. Et avait évoqué, à cette fin, la création d'un Institut francophone du développement économique. Dans l'immédiat, une plateforme simple serait de nature à orienter les entreprises vers les opportunités, financements, garanties, appels d'offres, partenaires, informations réglementaires et dispositifs d'accompagnement disponibles dans les pays membres.

4. Transformer les missions économiques en parcours de développement

Chaque mission gagnerait à comporter une sélection transparente des entreprises, une préparation en amont, des rendez-vous qualifiés, puis un suivi à 6, 12 et 24 mois. Le succès serait mesuré à l'aune des contrats, investissements et emplois créés, et non par le seul nombre de participants.

5. Lancer un mécanisme francophone de financement et de garantie des PME

Sans créer nécessairement une nouvelle banque, l'OIF pourrait fédérer les institutions financières existantes autour d'un dispositif de cofinancement, de partage du risque et d'assistance technique pour les PME engagées dans des partenariats intra-francophones.

6. Faire de la convergence normative un pilier stratégique

Soutenir l'extension, la modernisation et l'appropriation du droit OHADA ; renforcer la formation des magistrats et juristes ; développer des positions francophones communes sur les normes numériques, environnementales et sociales ; accompagner les entreprises africaines dans leur mise en conformité.

7. Articuler pleinement Francophonie économique et ZLECAf et rechercher de telles synergies avec d'autres unions régionales économiques rassemblant des pays francophones.

La Francophonie doit aider ses membres africains à tirer parti du marché continental : chaînes de valeur régionales, règles d'origine, logistique, paiements, commerce des services, reconnaissance des compétences et dialogue public-privé.

8. Faire de Phnom Penh le point de départ d'un axe économique francophone Afrique–Asie



Le choix du Cambodge se présente comme une occasion historique d'ouvrir davantage la Francophonie économique vers l'Asie. FrancoTech et les rencontres d'affaires pourraient déboucher sur un programme durable de coopération comme, par exemple, dans le numérique, l'agro-industrie, la ville durable, la formation, la santé et les industries culturelles.

Pour l'ASOM, enfin, associer réellement les entreprises, semble relever d'une exigence de méthode.

On sait que la Francophonie économique ne gagnera en crédibilité que si les entreprises participent à la conception des politiques et non à leur seule mise en scène. Le dialogue public-privé s'avère en ce sens indispensable, en amont des décisions et sur la base de problèmes concrets, avec l'obligation de rendre compte des suites données. Les patronats francophones, les chambres de commerce, les réseaux de PME, les diasporas économiques et les établissements de formation ont vocation, pour leur part, à devenir des partenaires essentiels de mise en œuvre.

Conclusion – Sortir de l'incantation, désormais par la preuve

En 2024, il s'agissait de faire reconnaître que la Francophonie ne pouvait être crédible sans projet économique. En 2026, l'enjeu est différent : L'enjeu est désormais de prouver que ce projet est susceptible de produire des résultats. L'ASOM considère que le Sommet de Phnom Penh serait bien inspiré de ne pas se contenter d'ajouter une nouvelle Déclaration à celles qui existent déjà, mais de décider d'un nombre limité d'actions, désigner leurs responsables, fixer leurs financements et publier leurs résultats.

V Perspectives

Aux analyses et recommandations précédentes, l'ASOM se plait également à porter à la connaissance du Sommet les considérations suivantes de nature, selon elle, à conforter la dynamique francophone :

1° (Re) Penser la gouvernance de la Francophonie

Afin de produire des effets durables et visibles, les orientations stratégiques évoquées et celles qui seront adoptées au Cambodge invitent- de façon concomitante avec la réflexion à mener sur le rôle et la place réactualisés de la Francophonie dans un monde en mutations- à une réflexion approfondie sur les conditions elles-mêmes de l'action collective au sein de l'espace francophone et, plus largement, sur la gouvernance de ses institutions. A la veille d'un nouveau mandat pour celle ou celui qui sera bientôt à la tête de l'OIF et de la Francophonie, cette question de la gestion et de la mobilisation optimales du dispositif institutionnel francophone, en lien avec les ambitions et les contraintes renouvelées de la Francophonie, se pose avec une pertinence et une intensité accrues.

En effet, en dépit des efforts importants consentis de part et d'autre- et malgré la qualité indéniable de nombreuses initiatives et de nombreux projets innovant- l'impact global de l'action francophone, qu'il soit politique, culturel ou économique, ne semble pas donner tous ses fruits et manque de visibilité. Qu'en sera-t-il à l'aune des chantiers de plus en plus exigeants qui se font jour ou se présentent avec



encore plus d'acuité aux pays francophones pour tenter de relever ensemble des défis de plus en plus complexes, telle la maîtrise collective des technologies de l'avenir ?

Pour l'ASOM, tel que déjà affirmé en 2024 et afin d'exploiter au mieux toutes les potentialités de cet Ensemble, il s'agit, avant tout, de donner, avec des moyens financiers plus substantiels, sa pleine mesure à la pluralité des acteurs qui composent la Francophonie, sont sa marque distinctive et sa plus-value. Ceci passe par la prise de conscience et la reconnaissance plus explicite du caractère indispensable de l'apport de chacun des acteurs institutionnels de la Charte dans une relation équilibrée faite de respect mutuel et de complémentarité. C'est la première condition d'une gouvernance démocratique, à même de générer une efficacité accrue sur le terrain confortée par la proximité des acteurs décentralisés avec les populations, ainsi qu'un poids renforcé sur la scène internationale. Cela passe en conséquence, nécessairement aussi, par une meilleure implication et une mobilisation de tous mieux concertée en amont et par une rationalisation effective des ressources et des actions menées, chacun selon ses compétences. Or les Avis destinés à éclairer l'action, tels ceux de l'APF avant chaque Sommet- ou bien le pouvoir dont elle dispose de demande d'explication, voire d'interpellation- tout comme les mécanismes aujourd'hui dédiés à la coordination, tel le Conseil de coopération, ne sont pas à l'évidence utilisés à leur juste mesure et sont manifestement insuffisants pour créer la synergie recherchée.

L'ASOM recommande au Sommet dans ce sens de veiller strictement à l'application de ces principes et instruments et au renforcement de la coordination et de la mutualisation - avec diversification des mécanismes à l'appui, sous l'égide du ou de la Secrétaire général (e) de la Francophonie clé de voute du système actuel-entre l'OIF, l'APF, les Opérateurs, les Conférences ministérielles permanentes et à venir; la société civile, les réseaux institutionnels, les organisations professionnelles et les diasporas francophones, dans le cadre d'un plan stratégique largement concerté à toutes les étapes et entre toutes les parties considérées comme de vrais partenaires disposant d'une autonomie et de ressources propres suffisantes. Ce changement partagé de culture est, à ses yeux, indispensable pour que le projet francophone puisse prospérer.

De même a-t-elle pris connaissance avec intérêt des propositions, cette fois-ci non plus simplement d'aménagement, mais de réformes du système actuel, émises dans différents rapports sur l'avenir de la francophonie, dont ceux de parlementaires et allant en particulier tous dans le sens, dans ce même souci de rationalisation, de créer des pôles consolidés de coopération technique. Ces derniers, rassemblant des programmes disséminés (Pôle éducation par exemple, OIF, Institut de Dakar, AUF, Université Senghor ..), laisseraient à l'OIF et à son principal responsable dans le même temps Secrétaire générale ou Secrétaire général de la Francophonie disposant d'une autorité morale incontestée et d'une capacité d'impulsion et d'arbitrage avérée, l'essentiel des fonctions politiques sous le contrôle des instances et, en premier lieu, de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et de sa présidence.

En matière politique, précisément et en particulier en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, convaincue que la Francophonie est d'abord une ambition politique portée par les Chefs d'Etat et de gouvernement, l'ASOM estime toutefois également nécessaire de clarifier pour l'avenir les



rôles respectifs de l'Organisation internationale de la Francophonie en tant qu'organisation intergouvernementale, et celui des autres acteurs francophones.

Dans ce sens elle recommande d'une part de favoriser autant que possible l'expression conjuguées et dûment articulées des diplomaties diversifiées en cours de consolidation ou d'affirmation, telle la diplomatie des parlementaires, celle des villes, des universités, celle des sociétés civiles organisées au sein de la COING en supposant que ces structures soient elles- mêmes véritablement représentatives des forces- vives et créatives de l'espace francophone. Elle plaide, par ailleurs, pour une clarification concertée du positionnement de chacun concernant la mise en oeuvre des mesures spécifiques du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako : que vaut, en effet, par exemple, la suspension de la coopération multilatérale de la part de l'OIF à l'égard des pays convaincus de non- respect de leurs engagements en ce domaine quand la coopération déployée par les autres acteurs se poursuit ou même s'intensifie ? Quelles suites donner par chacun à la suspension de l'Etat concerné de la Francophonie ?

S'il s'avérait, enfin, que ce nécessaire effort de libération , de fédération et de rationalisation des énergies dans le même temps, requérant vertu, compromis et imagination, ne suffisait pas, ou rencontrait des obstacles majeurs pour la gestion optimisée d'un tel Regroupement original caractérisé, dans un contexte incertain, par le défi que représentent l'ambition du projet, la diversité de ses membres qui ne cessent d'augmenter, de ses acteurs, par la complexité de ses institutions, mais aussi l'absence d'une Autorité naturelle, comme dans le Commonwealth, l'ASOM, n'exclut pas l'intérêt de l'éventualité de la réouverture d'une réflexion sur la Charte d'Antanarivo que certains considèrent, pour différents motifs, comme encore inachevée .

2° Redynamiser la Francophonie par le recours à la science, la réflexion prospective et la pédagogie.

L'ASOM a été sensible à cet égard, dès le départ, à l'exigence portée par le concept de « diplomatie scientifique » initié par l'AUF aux fins de mobiliser autour de la Francophonie, au service de son efficacité et de son rayonnement, des ressources intellectuelles propres à aider à la décision face à des défis de plus en plus complexes. Elle a appuyé fermement cette démarche en offrant à plusieurs reprises une tribune à ses promoteurs et est convaincue du potentiel qu'elle recèle pour répondre en Francophonie- de façon solidaire et avec des effets appréciables -aux enjeux contemporains évoqués plus haut. Outre le fort impact potentiel d'une telle offre pour prévoir et accompagner ces changements, la mobilisation coordonnée de cette recherche s'appuyant sur les centaines d'universités et centres, membres de l'AUF ainsi que sur les réseaux d'expertise mis en place par cette dernière, appliquée à la connaissance et à la réflexion prospective sur la Francophonie est susceptible de changer véritablement la donne concernant le projet francophone lui-même, tout comme sa perception. La méconnaissance actuelle dont ce dernier est l'objet, sauf exceptions, dans ses dimensions historique, philosophique, politique et de coopération de terrain, aussi bien parmi les citoyens qu'au niveau des responsables eux-mêmes des institutions et des programmes, entrave, en effet, largement sa portée en obérant les chances d'adhésion du plus grand nombre, mais aussi de capitalisation des expériences et des acquis, et constitue un frein sensible à son évolution.



L'ASOM se félicite en conséquence du succès rencontré par la « diplomatie scientifique » avec la vocation de mobiliser de façon opérationnelle l'ensemble des chercheurs de la communauté francophone sur des thématiques prioritaires. Pour ce qui la concerne, par exemple, à un moment crucial de controverses pour le moins sur l'universalisme des valeurs et la recherche de nouvelles régulations, ces priorités sont celles de la responsabilité des francophones et de l'avenir du droit francophone pour faire progresser la réflexion, voire proposer des solutions ou encore, dans un contexte où les questions mémorielles et celles liées à la culture revêtent une importance croissante dans le développement et les relations internationales, celles des actions à entreprendre pour la réhabilitation, la conservation, la protection et la mise en valeur des patrimoines dans l'espace francophone.

En deux ans, ce concept et ses déclinaisons ont, en effet, rallié tous les suffrages, comme en témoignent la signature par plus de quarante ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche du « Manifeste » de cette diplomatie, ainsi que les partenariats féconds développés par l'AUF avec certains Etats désireux de procéder à des réformes de fond de leur politiques en la matière, ou encore avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) , soucieuse de mettre au point des textes de loi valant pour l'ensemble des pays francophones.

L'ASOM plaide pour que le Sommet de Phnom-Penh réserve des moyens significatifs à sa mise en œuvre, et en appelle à l'AUF pour veiller à associer et à fédérer autant que faire se peut dans cette mobilisation d'envergure les structures et instruments de formation, d'analyse, d'évaluation et de réflexion stratégique d'ores et déjà existants dans l'espace francophone, y compris autour de l'étude de la Francophonie qu'il convient de généraliser.

L'Académie des Sciences d'Outre-Mer, qui se veut désormais tout à la fois un lieu d'échanges privilégiés entre et avec les acteurs de la Francophonie et un des pôles de référence opérationnel- pour les francophones et avec les francophones- de mémoire, d'information voire, en lien avec ses partenaires, de formation d'étudiants, de chercheurs, ou de toute autre catégorie d'acteurs impliqués dans les questions francophones, tout en menant un exercice de veille, d'alerte précoce et de proposition , réitère à cet égard sa disponibilité à s'investir dans ce projet d'avenir .

Septembre 2026



Ont contribué à l'élaboration de l'Appel

Jean Du Bois de Gaudusson- ASOM /Président 3ème section

Denis Deschamps- ASOM/ Membre libre

Christine Desouches- ASOM /(Présidente (H) (Coordination)

Robert Dossou- ASOM/ Membre associé

Caroline Gaultier-Kurhan ASOM/ - Membre libre

Eienne Giros- ASOM/Membre libre

Guy Lavorel- ASOM/ 5ème section

Jacques Legendre- ASOM/ 3ème section

Emmanuel Maury- ASOM/Membre libre

Jean-Louis Roy- ASOM/ Membre associé

Jean marc de la Sablière- ASOM/3ème section

Patrick Sevaistre- ASOM/Membre libre